

Copie

Rome, le 31 janvier 1942.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 janvier, reçue par le courrier arrivé ce matin, et j'ai pris note avec toute attention de vos communications et instructions.

Sous ce pli, vous trouverez copie de la communication faite au Ministre des Affaires Etrangères d'Italie sous forme d'aide mémoire, remis le jeudi soir 29 janvier à son chef de Cabinet. J'ai prié ce dernier de prendre connaissance de cet aide-mémoire résultant des instructions que je venais de recevoir et considéré comme une communication au Ministre des Affaires Etrangères. J'ai ajouté que je me tenais à la disposition du Ministre pour le voir le lendemain, si nécessaire, à propos de cette communication et afin que je puisse faire savoir à mon Gouvernement que le Ministre des Affaires Etrangères en avait pris connaissance et me donnait acte de son contenu.

Le vendredi 30 janvier, vers midi, après une recharge orale de ma part, le Marquis d'Ajeta m'appela au téléphone pour me dire ce qui suit: "Il Ministro è d'accordo. Egli ha preso conoscenza della comunicazione orale che voi gli avete fatta, secondo l' "aide-mémoire". J'ai redemandé si je pouvais donc faire savoir à mon Gouvernement que la communication reçue du Département Politique Fédéral avait été portée à la connaissance du Ministre des Affaires Etrangères et qu'il m'en accusait réception. Il répondit affirmativement. C'est dans ce sens que je téléphonai aussitôt à M. le Ministre Bonna.

Monsieur le Conseiller Fédéral P i l e t - G o l a z ,  
 Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e .

-----



- 2 -

De la première communication comme de la seconde faites au chef de Cabinet et au Comte Ciano, il résulte que le Conseil Fédéral conserve sa pleine et entière confiance à M.Ruegger; en l'absence d'éclaircissements, il persiste à considérer la démarche faite par M.Tamare comme regrettable, injustifiée à ses yeux (justement vu la manière excellente en tous points dont la mission de M.Ruegger était accomplie) et peu favorable aux relations italo-suissees qui nous tiennent à coeur. Ce point paraît parfaitement clair et net.

Un autre point, d'ordre et d'importance différents, que je me dois de mentionner, est celui-ci: Le Conseil Fédéral n'a pas de preuves que le texte même des deux télégrammes communiqués par M.Tamare corresponde exactement aux instructions qu'il a reçues. L'interjection injurieuse par laquelle débute le premier télégramme peut avoir été placée là par une interprétation personnelle du représentant italien à Berne. En outre, les mots "hostiles à l'Italie" apparaissent de son cru, puisque le Comte Ciano m'a affirmé qu'il n'avait pas entendu dire cela. En outre, il n'y a aucune certitude que M.Tamare ait communiqué à Rome le texte soit de votre première lettre, soit de celle du 28 janvier, puisqu'il est parfaitement en mesure d'en avoir simplement tamisé ce qui lui convenait, sous une forme ad hoc lui permettant d'avoir tous les atouts de son côté et de dire, comme il l'avait probablement annoncé à l'avance, avoir réussi dans sa démarche et dans son agencement.

A défaut de canaux officiels, il semble qu'il ne saurait être de trop qu'il revienne aux oreilles du Gouvernement italien, peut-être par une personnalité n'ayant pas actuellement de fonctions officielles, mais ayant une situation permettant une action semblable, que le Ministre Tamare n'a pas la confiance des milieux gouvernementaux en Suisse.

D'autre part, je ne pourrais considérer la tâche

- 3 -

spéciale, pénible à tous points de vue, qui m'a été confiée, comme terminée si je n'ajoutai pas l'avis suivant: Aux yeux du personnel entier de la Légation et de tous nos Consulats en Italie, aux yeux de tous les Suisses du Royaume - sans oublier les nombreux industriels et commerçants qui ont une importance économique pour notre pays - et à ceux des plus humbles aussi, en face des innombrables personnages et familles du Royaume qui ont la plus grande confiance et admiration pour le Ministre Ruegger et son oeuvre (je crois, à titre complémentaire, devoir encore rappeler ici le grand intérêt porté par M. et Mme Ruegger aux bonnes relations avec les milieux les plus divers en Italie et aussi, par exemple, à tout ce qui concerne la Croix-Rouge et les oeuvres humanitaires de la Suisse, dont ils ont ainsi, comme dans bien d'autres domaines, rehaussé le prestige ici), il faudrait que la confiance inaltérée du Conseil Fédéral, quand ce ne serait que pour des motifs de dignité, ne tardât pas à se manifester par une désignation démontrant que les hautes capacités et compétences de M. Ruegger seront utilisées dans une mission appropriée. Un avis pouvant être rendu public dans ce sens ne devrait point tarder, pour éviter le moindre doute à cet égard, aussi de la part du Gouvernement italien, après les communications qu'il a reçues et quand ce ne serait que pour ne laisser entamer en rien notre prestige et notre liberté d'action pour l'avenir dans les rapports auxquels nous tenons tant avec le voisin du Sud, rapports qui, il est évident, ne peuvent avoir une base solide que sur le respect mutuel par la fermeté.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'expression de mon respectueux dévouement.

sig. Louis H. Micheli